



L'Uniopss auditionnée par M. Francis Vercamer, Député du Nord (Nouveau Centre) en charge d'une mission sur l'économie sociale.

Le 16 décembre 2009, l'Uniopss, en la personne d'Hubert Allier, son directeur général et de Romain Guerry, conseiller technique sur l'économie des politiques sociales et de l'emploi, rencontrait Monsieur Francis Vercamer, député Nouveau Centre et maire de Hem (Nord), en charge d'une mission parlementaire sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

Son objectif, tel que notifié par le Premier ministre¹, consiste à « *préciser le périmètre de ce secteur et en évaluer la situation économique* » et faire « *des propositions en vue de favoriser la création, le développement et la pérennisation des entreprises sociales* ».

L'Uniopss a pu faire valoir ses analyses sur la place des associations sanitaires et sociales au sein de l'économie sociale et solidaire. Bon nombre d'entre elles ont trouvé un écho favorable.

En préambule, l'Uniopss a rappelé que les associations sanitaires et sociales étaient, au côté de la puissance publique, au service de l'intérêt général, et que le seul marché ne pouvait pas fournir l'ensemble des biens et services utiles aux populations, particulièrement les plus fragiles.

Sur un plan plus politique, l'Uniopss a signalé que l'intégration de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et l'économie sociale (Diéeses) au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS, ex-DGAS) était vue comme un mauvais signe par le monde de l'économie sociale. Cela revient en effet à réduire l'économie sociale à sa seule composante « cohésion sociale » en négligeant toutes ses autres dimensions (sport, culture, production de biens manufacturés, banques, mutuelles, etc). Le député F Vercamer a reconnu que cette décision devait être mesurée dans toutes ses dimensions. Il a déclaré avoir demandé la suspension de l'opération jusqu'à la parution de son rapport.

La consolidation des associations de solidarité passe selon l'Uniopss par un environnement juridique et législatif stabilisé. L'Uniopss a ainsi pu énumérer au député l'ensemble des sources d'incertitudes actuelles pesant sur les associations (révision générale des politiques publiques, développement des appels d'offre, transposition des directives européennes, etc). Francis Vercamer compte faire des propositions sur ce sujet.

En terme économique, l'Uniopss a rappelé, à l'instar de nombreux acteurs de l'économie sociale (France Active, Fonda), que la possibilité de réaliser des excédents permettant de constituer des fonds propres était essentiel. Francis Vercamer partage cette analyse et devrait proposer des pistes en ce sens.

¹ Voir François Fillon, Lettre de mission du député Francis Vercamer sur l'économie sociale du 02 octobre 2009.

Enfin la problématique de l'emploi dans les associations a été abordée, sous tous ses aspects. L'Uniopss a pu montrer que les associations sanitaires et sociales avaient créé de nombreux emplois au cours des dernières années tout en rappelant que dans certains sous-secteurs cela s'était fait au prix d'une faible qualité (faible temps de travail, faible rémunération). Le député F Vercamer a été sensible à ce problème.

Le rapport doit être rendu pour fin mars 2010 et sera alimenté par quatre groupes de travail. Le premier groupe de travail aura pour thématique la reconnaissance des acteurs de l'économie sociale. La question récurrente de la représentativité des employeurs du secteur au sein du dialogue social interprofessionnel sera abordée. Le second groupe s'attachera à mesurer les avantages et handicaps de l'économie sociale par rapport au droit commun des entreprises. Le troisième portera sur la contribution de l'économie sociale à la création d'emplois et de nouvelles activités. Enfin le dernier groupe sera consacré, à la sécurisation de l'environnement des associations.

Uniopss, le 20 janvier 2010.